

Présents : Pierre TARDIEU, Philippe PAYAN, Stéphane LEOPOLD, Emile GIOVANNESCHI, Catherine PAYAN, Yves PAYAN, Gilles GANTELME, Robert GASIGLIA, Dominique PLAUT.

Absents excusés : Jean-Paul MANDINE (a donné procuration à Philippe PAYAN),

1 - APPROBATION PV REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2016

Après lecture par le Maire, le procès- verbal est **adopté à l'unanimité**.

2 – BAIL DE LOCATION DES TERRAINS COMMUNAUX POUR LA PRATIQUE DE LA CHASSE

Le Maire rappelle au conseil municipal que le bail pour la location des terrains communaux à la Société de chasse "Saint Hubert Entraunoise" arrive à échéance le 29 février 2016. Il propose d'en reconduire les dispositions et le prix annuel de location de 1000 euros pour la période du 1^{er} mars 2016 au 28 février 2017.

Adopté à l'unanimité

3 – POINT D'INFORMATION DU PNM – 1ère TRANCHE

Le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réhabilitation du point d'information estival du Parc national du Mercantour programmé dans la cadre de la convention d'application de la Charte du Parc national. La première phase de ce projet consiste en la réalisation d'une salle de projection à destination des visiteurs. Le Maire présente le contenu détaillé et chiffré du projet et précise qu'il peut faire l'objet d'un financement du parc national à hauteur de 50% du montant total HT s'élevant à 14 138 euros. Il propose de faire la demande de subvention correspondante.

Adopté à l'unanimité

4 - PROJET DE MICROCENTRALE SUR LE VAR

Le Maire rappelle que le conseil s'était prononcé favorablement pour la réalisation en régie d'une microcentrale en aval du village sur le Var.

L'étude rendue par ERDF sur la capacité du réseau électrique au niveau du village à supporter un tel projet a montré qu'un investissement de 1,6 millions d'euros pour le renforcement du réseau était obligatoire préalablement à tout aménagement hydroélectrique. Ce préalable a exclu tout projet en seule gestion communale.

Le Maire informe le conseil que malgré l'alourdissement conséquent de l'investissement initial pour la réalisation d'un tel projet, une entreprise est toujours intéressée à contracter un bail emphytéotique d'une durée de 60 ans avec la commune pour sa réalisation, sa gestion et la production d'électricité. Les conditions de rachat d'électricité étant en phase d'évolution, cette entreprise souhaite que la commune s'engage sur un protocole d'accord le plus rapidement possible.

Le protocole est étudié en séance et après discussion, il s'avère que ce dernier n'apporte pas les garanties nécessaires à la commune en cas d'obstacles à la réalisation ou d'échec du projet. Le conseil décide à l'unanimité de ne pas le signer en l'état tout en poursuivant l'étude des différentes alternatives permettant à la commune de ne pas abandonner le projet.

5 – EMPLOYE COMMUNAL

L'actuel agent technique polyvalent de la commune a prévenu qu'il ne souhaitait pas continuer à travailler pour la Commune à l'échéance de son contrat. Il faut donc lui prévoir un remplaçant à compter du 2 Mai 2016.

6 – QUESTIONS DIVERSES

- La commune a obtenu une étoile à l'édition 2015 du concours de Villes et Villages Etoilés.
- La commune a été contactée par Monsieur Renato CARBONE qui souhaite monter un projet d'épicerie ambulante dans le Val d'Entraunes. Il réalise une enquête de proximité afin de définir l'intérêt et les besoins des Entraunois dans le cadre de ce projet. Des questionnaires ont ainsi été déposés dans les boîtes aux lettres du village que les habitants peuvent remettre en Mairie.
- Un miroir sera installé permettant de sécuriser la visibilité sur la route de la Chenebière.

La séance est levée à 16h30.